

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Lundi 5 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. MARY, BASTELICA, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. COMBARET, TOMI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M CASASOPRANA	à	M. le Maire
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
Mme SAMPIERI	à	Mme TOMI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. DIGIACOMI, Adjoint au Maire, M. VITALI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 5 mars 2012

Délibération N°2012 / 46

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Ville d'AJACCIO. Demande de Financement du Fonds Social Européen. Modification de la délibération n°2012/20 du 31/01/2012.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2012/20 du 31 janvier 2012, le Conseil Municipal a adopté le plan de financement des actions du PLIE d'animation et d'accompagnement et a sollicité la participation du Fonds Social Européen (FSE).

En effet, le PLIE a la possibilité de demander le soutien du FSE pour des opérations spécifiques d'animation et d'accompagnement telles que, par exemple, le suivi de la **clause d'insertion sociale dans les marchés publics**, ou encore l'organisation d'évènements en direction des demandeurs d'emploi et des jeunes, telle que l'opération les « **7 métiers de mon territoire** »

Cependant, la demande de financement était pluriannuelle comme pour les financements précédents et portait sur deux exercices, 2012 et 2013. Or, le Service FSE de la DIRECCTE, après un premier examen du dossier, a souhaité que le dossier de demande de subvention soit scindé en deux et ne présente que l'action 2012, ceci dans un souci de plus grande facilité et sécurité de gestion.

L'action 2012, relative à l'animation des opérations « 7 Métiers de mon Territoire » et « clause d'insertion sociale » est évaluée, globalement à 98 647.95 €. Elles devraient concerner, en suivi toute l'année, une quinzaine de participants du PLIE pour lesquels une solution pérenne vers l'emploi sera recherchée et entre 150 à 200 personnes pour la manifestation 7 Métiers proprement dite. Elles relèvent bien des actions susceptibles d'être financées par le Fonds Social Européen, dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE, axe 3 : « renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations » à hauteur de 50%, soit une participation financière attendue 49 323.97 €, étant précisé que les crédits 2012 seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2012, fonction 90, chapitre 011.

CONSIDERANT :

- la volonté de la Ville de poursuivre une politique d'insertion par l'activité économique en mettant notamment en œuvre la clause d'insertion dans les marchés publics, plus particulièrement ceux concernant les marchés situés dans le secteur des Cannes – Salines mais également l'ensemble des marchés de la Ville et en mettant en avant des filières de métiers liés au développement durable et porteurs d'avenir pour les jeunes en recherche d'orientation professionnelle,
- que le dispositif PLIE est un des outils qui peut conforter cette politique,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- De modifier la délibération n°2012/20 du 31 janvier 2012 adoptant le plan de financement des actions du PLIE d'animation et d'accompagnement telles que le suivi de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics et l'organisation de l'opération « 7 Métiers de mon Territoire », ainsi qu'il suit, étant précisé que les crédits 2012 seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2012, fonction 90, chapitre 011 et que ces crédits ne sont pas mobilisés ni mobilisables en contrepartie d'une aide communautaire autre que celle relative à la présente opération.

Montant de l'action 2012	Participation FSE 50%	Participation VILLE 50%
98 647.95 €	49 323.97 €	49 323.98 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation du Fonds Social Européen (FSE) telle que définie ci-dessus.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DE M. FRANÇOIS PIERI, ADJOINT DELEGUE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune

Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.

Vu la loi du 19 Août 1986 tant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- la volonté de la Ville de poursuivre une politique d'insertion par l'activité économique en mettant notamment en œuvre la clause d'insertion dans les marchés publics, plus particulièrement ceux concernant les marchés situés dans le secteur des Canes – Salines mais également l'ensemble des marchés de la Ville et en mettant en avant des filières de métiers liés au développement durable et porteurs d'avenir pour les jeunes en recherche d'orientation professionnelle,
- que le dispositif PLIE est un des outils qui peut conforter cette politique,
- l'avis favorable de la Commission Municipale en date du 2 mars 2012.

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

de modifier la délibération n°2012/20 du 31 janvier 2012 adoptant le plan de financement des actions du PLIE d'animation et d'accompagnement telles que le suivi de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics et l'organisation de l'opération « 7 Métiers de mon Territoire », ainsi qu'il suit, étant précisé que les crédits 2012 seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2012, fonction 90, chapitre 011 et que ces crédits ne sont pas mobilisés ni mobilisables en contrepartie d'une aide communautaire autre que celle relative à la présente opération.

Montant de l'action 2012	Participation FSE 50%	Participation VILLE 50%
98 647.95 €	49 323.97 €	49 323.98 €

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

à solliciter la participation du Fonds Social Européen (FSE) telle que définie ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs et d'un affichage en mairie.

Fait à AJACCIO le 10 mars 2012, en présence de M. le Maire et de M. le 1er Adjoint.

(suivent les signatures)

02A-212000046-20120305-2012_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2012

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE-MAIRE


Simon RENUCCI
